



Cette charte a été réalisée à la demande de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle, par le CAUE de l'Oise et approuvée par le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de l'Oise.

Communauté de Communes du Vexin-Thelle : 6 Rue Bertinot Juel Espace Vexin-Thelle n°5,
60 240 CHAUMONT-EN-VEXIN 03 44 49 15 15

CAUE de l'Oise : 4 rue de l'Abbé du Bos 60 000 BEAUVAIS, 03 44 82 14 14

STAP - Architecte des Bâtiments de France : Palais National 60 200 COMPIEGNE 03 44 38 69 40

ADIL de l'Oise : 36 Rue Jean Racine, 60 000 BEAUVAIS, 03 44 48 61 30

CAL PACT de l'Oise : 28 rue du Pont d'Arcole, 60 000 BEAUVAIS, 03 44 02 21 93

Maisons Paysannes de l'Oise : 16 rue de l'Abbé Gellée, 60 000 BEAUVAIS, 03 44 45 77 74

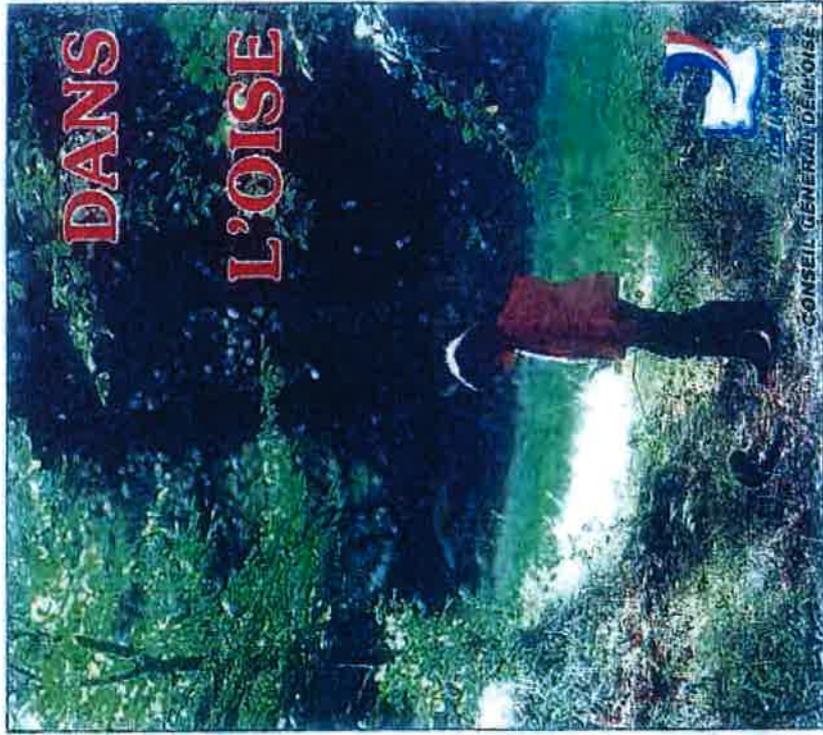
Ordre des Architectes de Picardie : 15 rue Marc Sangnier, 80 000 AMIENS, 03 22 92 06 83





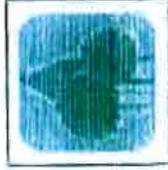
Dominique Solnier

PLANTONS



DANS L'OISE

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'OISE

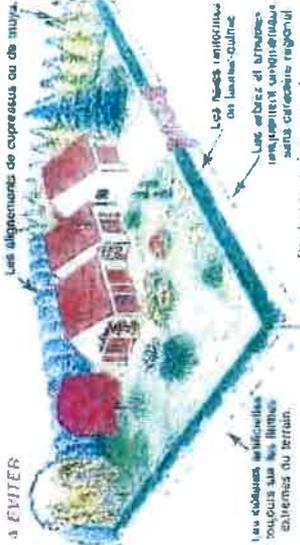


une méthode, des idées, proposées par :
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme
et de l'Environnement de l'Oise
Coopérative Forestière de l'Oise et
de l'Île de France - Bois Forêt
Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs de l'Oise

POUR LA MAISON LE VILLAGE, LA VILLE

Des haies écologiques pour remplacer le "béton vert"

à EVITER



Le "béton vert", ce sont ces haies standardisées de cyprès, thuyas et laurier-palme, que l'on rencontre en toutes régions. Des haies sans lien avec le paysage naturel, souvent très forcées par des clôtures artificielles non rigides.

C'est le "jardin passe-partout" !

AU CONTRAIRE...

... par leur mélange d'espèces, les haies courposées (forment un caractère chaipêtre à votre jardin. Ces haies intègrent votre maison, votre loisement ou tout autre bâtiment, et équiement dans le paysage environnant, tout en contribuant à votre bien-être.

C'est le "jardin du pays" !

Contre le vent et la vue, des haies brise-vent à base d'arbres tempérés et d'arbustes persistants.

À PREFERER



Un exemple réalisable

Les haies de ce jardin thuyas taillés, haie libre, bris-vent, bande boisée) sont à peu près celles dont les propriétaires ont pu la page conseil écoplanète de en guide.

En 5 à 7 ans, à partir d'un terrain nu, voici ce que vous pouvez réaliser à partir des idées et schémas de ce guide.

Les haies libres en traitail par rapport aux limites du terrain.

Des haies libres de préférence à base d'arbustes caducs et persistants, à l'exception de thuyas.

Des bouquets d'arbres ou arbustes pour rompre les grandes longueurs de haies.

Des haies libres de préférence associées des arbustes persistants et caducs.

Le nouveau visage des lotissements : un urbanisme vert

Les arbres et les haies devaient servir de liaison verte dans l'agglomération. Il faut donner l'impression que les maisons ont été placées parmi des arbres et massifs boisés existants, ou mieux favoriser les projets de préverdissement (planter avant de bâtir).

Les arbres à grand développement sont plantés de préférence sur les façades sans fenêtres.

Des bandes boisées à base d'espèces ou pays séparent les jardins.



Des haies libres ou semi-libres évitent de perdre en temps les sentiers piétons.

Des haies composées et des clôtures naturelles créent l'unité du lotissement.

Des arbres isolés ou en bouquets ombragent les espaces de jeu et de repos.

Comment réussir la plantation de votre haie, et

obtenir une croissance spectaculaire de vos plants ?

1 et 2 - **PLANTEZ DES "JEUNES PLANTS"**, à racines nues, photo 1 (surtout pas les caudex) ou en godets, photo 2 (surtout pour les perennants). Ces "jeunes plants" ont un racine latérale et de croissance normal qui leur permet de s'adapter en 2 à 4 ans des fortes sècheresses à 20 fois plus que les autres. C'est l'un des secrets de réussite les plus ignorés du public !

3 - **METTEZ EN JAUGE** les plants dès réception. L'idéal est un tas de sable à l'ombre, au Nord. Etalez les plants dans des sillons (et non le paquet de plants liés). Et mouillez les godets dans le sable sans les décoller. Arrosez abondamment le sable filtrant reliant juste l'humidité qu'il faut sans risques d'asphyxie.

4 et 5 - **FISSUREZ PROFONDEMENT LE SOL**, pour briser la "sécurité" tassée et favoriser la descente des racines. Mais évitez les labours trop profonds qui ramènent en surface la terre engluée du fond. L'idéal : un passage double à dents profondes derrière tracteur (photo 4 et 5 - voir A).

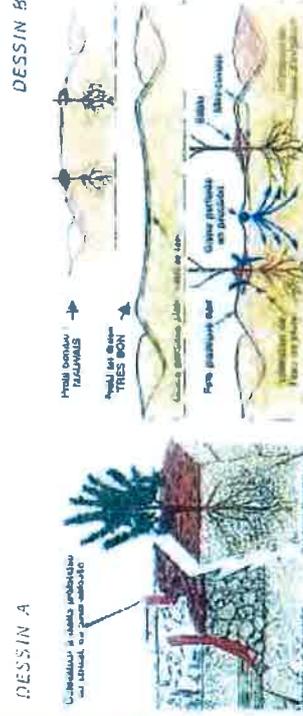
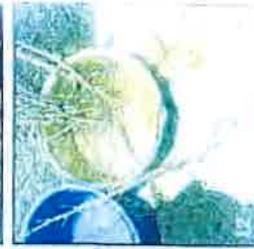
Pour les plantations de haie, chaque fois que l'accès du tracteur n'est pas possible, un bon bechoir manuel (photo 5), profond mais sans remuer non plus en surface la couche profonde, aboutit au même résultat.

6 - **AFFINEZ LA SURFACE** par un ou plusieurs passages de motoculteur ou autres instruments rotatifs ou vibrants derrière tracteur. Ne jamais travailler un sol trop humide. Ne pas brouter non plus les mauvaises herbes vivaces comme le chardonnai. Préférer les extirpateurs et herseuses, plusieurs fois en périodes sèches.

7 - **DRESSEZ LA SURFACE** au râteau ou râteau en donnant au sol un profil légèrement concave (dessin B). Ce profil en creux permettra une bien meilleure récupération de l'eau de pluie ou d'arrosage par les plants. Surtout pas de profil bombé qui éloignerait des plants l'eau de pluie.

8 & 16 - **PLANTEZ SUR FILM PLASTIQUE NOIR**. Ce film :
 • empêche la croissance des mauvaises herbes,
 • maintient au niveau du sol une atmosphère chaude et humide (effet de serre),
 • empêche le craquelage de la terre qui reste mouille et abrite,
 • en définitive **DOUBLE** pratiquement la croissance dès la première année.

Mais pour agir ainsi, ce film doit être parfaitement utilisé :



8 - **OUVRIREZ DEUX SILLONS** derrière à environ les bords du film. Espacez entre les deux caudex la largeur du film moins 40 cm (20 cm de film au-dessus de chaque côté).

9 - **DÉROULEZ LE FILM**, en employant que du film "SPECIAL HAIES" de 80 mètres d'épaisseur, fait pour résister à 5 ans minimum sans se craquelier.

10 - **FIXEZ LE FILM** aux 4 extrémités en le tendant très fort à l'aide de 4 petits piquets et ficelles. Cette fixation élastique est indispensable.

11 - **ENTRENEZ LES BORDS DU FILM** de chaque côté, en exerçant avec les pieds une forte tension latérale et en le recouvrant de terre bien tassée.

12 - **PRALINEZ LES RACINES** des plants "à racines nues" avec une bouillie faite de 1/3 d'eau, 1/3 d'argile et 1/3 de terre de couche fraîche. Un "peint" de consistance peut ainsi écouler. Pour les plants, les plonger quelques minutes dans un seau d'eau avant de les planter.

13 - **PLANTEZ** soit au transplantoir (photo) soit à la truelle (dessin C), tissez et arrosez aussitôt. Cette plantation côté dans le sol une main à l'avant (dessin B) qui favorisera mieux et encourage, malgré le changement de séde (photo 13).

14 - **PLACEZ UNE COLLETERE** autour du collet de chaque plant, SOUS le film, afin d'éviter la levée de mauvaises herbes au pied des jeunes plants. Bien placée, cette colleterre (carré de plastique de 30 x 30 cm) supprime tout désherbage au cours des années suivantes.

15 - **MAINTENEZ FILM ET COLLETERE** par une pelletterie de sable, qui, tout en évitant à l'air chaud et humide de quitter le dessous du film, permet à l'eau d'arrosage ou à la pluie de s'infiltrer.

16 - **POUR L'ARROSAGE**, une gaine souple perforée peut être placée SOUS le film, avant la pose de rebords (dessin B). Cette gaine est tendue aux deux extrémités sur deux petits piquets, et reliée par un raccord à un simple tuyau d'arrosage.

Enfin, pour éviter l'anérthement rapide des bordures, **PAILLEZ** abondamment 50 cm de large de chaque côté du film.

DESSIN C

DESSIN A

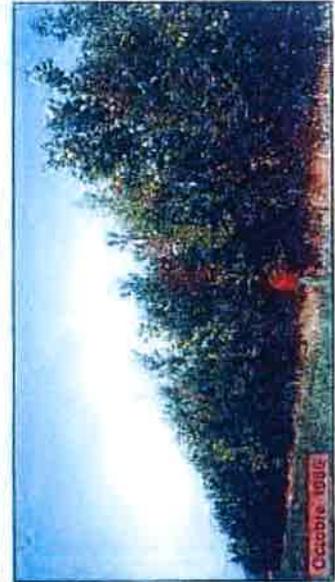
DESSIN B

DES TECHNIQUES AUX RESULTATS ETONNANTS !



Un exemple dans un boisement : l'évolution d'une haie-clôture, libre puis taillée, avec étage supérieur formant brise-vent.

1600 m² dans les champs : l'évolution d'une haie brise-vent.



Un exemple autour d'un terrain et d'une salle de sport l'évolution d'une bande boisée à 4 rangs.



PARTOUT DANS L'OISE, L'ARBRE, LA HAIE, LE BOIS



...NATURE, CULTURE, TRADITIONS, MODERNITÉ...

Des partenaires techniques et financiers...

- C.A.U.E. de l'Oise
- Bois-Frêne
- Synd. des Prop. Forestiers subventionnés de l'Oise
- D.D.A.F. de l'Oise
- Chambre d'Agriculture de l'Oise
- Syndicat des propriétaires de l'Oise
- Fédération des chasseurs de l'Oise
- D.R.A.E. de Picardie
- C.R.P.F. Nord-Picardie
- Fédération Nationale des CAUE
- Espaces pour Demain
- Conservatoire des sites naturels de Picardie
- Crédit Agricole
- Groupement
- Conseil Général de l'Oise
- Conseil Régional de Picardie



- 21, place de l'Église, 60100 CHENY (France)
- 27, rue d'Amiens, 60200 LAPEYRIÈRE
- 27, rue d'Amiens, 60200 COMPIÈGNE
- 27, rue d'Amiens (BP 250 60001) BEAUVALS Cedex
- 7, rue de Metz, 60100 BEAUVALS
- 16, rue de Metz, 60100 BEAUVALS
- 46, rue de la République, 60200 LANGHEVAL
- 50, rue J. Bourd, 80100 AMIENS
- 20, rue de St. Maurice, 80107 PARIS
- 14, rue Eugène, 80100 AMIENS
- 18, rue d'Allaines, 60000 BEAUVALS
- 9, avenue Victor-Hugo, 60001 BEAUVALS
- 10, avenue de la République, 60200 BEAUVALS
- 11, rue Albert, 60000 AMIENS
- Tel. 44.25.56.50
- Tel. 44.82.52.72
- Tel. 44.83.07.58
- Tel. 44.38.21.45
- Tel. 42.59.45.95
- Tel. 44.72.51.92
- Tel. 44.71.54.92
- Tel. 22.59.50.41
- Tel. 22.59.08.52
- Tel. 22.59.51.45
- Tel. 47.21.47.89
- Tel. 47.04.13.28
- Tel. 22.59.57.24
- Tel. 22.59.57.24
- Tel. 44.05.30.70
- Tel. 44.45.15.28
- Tel. 44.45.15.28
- Tel. 22.59.57.24

Réalisé par le CAUE de l'Oise et Dominique Solferet, es quids est édité par SCIENCES ET TECHNIQUES AGRICOLES, "Le Clos Lorelle", Sainte-Gemmes-sur-Loire, 49000 ANGERS. Tel. 41.66.38.26.
Une documentation illustrée gratuite sur les forêts et haies et les techniques de Dominique Solferet traitant des arbres et haies, peut être obtenue à cette adresse.

CONDUIRE UN ARBRE ISOLÉ ou en alignement

isolés, en alignement ou en haies, les arbres peuvent être ou bien laissés libres, ou bien soumis à divers modes de taille selon la forme que l'on désire donner à leur tronc.

1 - Le plus souvent, LES FORMES LIBRES

L'arbre à son arrivée, les arbres forment des formes franches, fourchues, en cèpes naturels... Ces formes libres s'établissent à partir des plants les moins coûteux : les "jeunes plants" ou les "petits baliveaux".

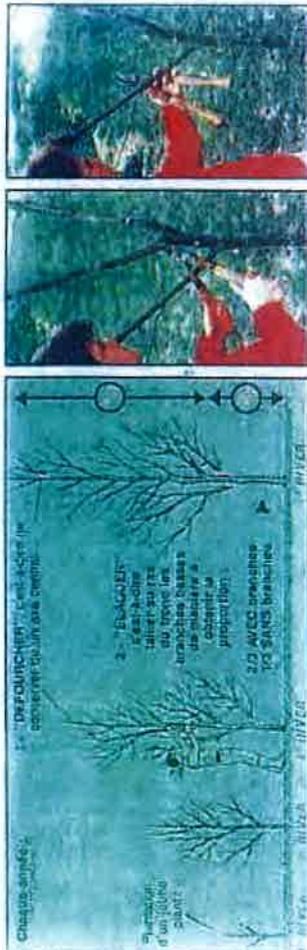


2 - Pour un tronc bien droit : UNE TAILLE DE FORMATION

pour les arbres de haut jet, régulièrement espacés (6 à 8 m) dans les grands brise-vent et bandes boisées, pour les arbres d'alignement et isolés : placés, allées, avenues...

Ces troncs peuvent être obtenus à partir de jeunes plants ou de petits baliveaux par deux opérations :

- le DÉFOURCHAGE de la tête, qui consiste à ne garder qu'une flèche ;
- l'ÉLAGAGE modéré des branches basses : ne pas dépasser 1/3 du tronc sans branches



3 - LE RECEPAGE et ses deux applications

Le recepage consiste à couper le tronc à moins de 10 cm du sol en utilisant : soit pour former des "cèpes sur souche" assurant un bourgeonnement entre les arbres de haut jet des brise-vent. Les cèpes sont aussi de bons arbres isolés ou en bouquets (bouleaux, érables, charmes...) ; soit pour faire repartir vigoureusement et bien droit un arbre qui pousse tordu (photo 1 ci-dessous) ou sensible "boquer" même. Le recepage "rebelle" la croissance de l'arbre qui sera une ou plusieurs pousses vigoureuses (photo 2 ci-dessous), dont on sélectionnera la meilleure. C'est une technique très employée en pépinière pour la formation des "baliveaux" et des "tiges".



Quels plants acheter ?

Vous avez le choix entre des "jeunes plants" (moins de 10 F pièce), des "petits baliveaux" (moins de 50 F), des "grands baliveaux" (de 50 à 200 F), et des "tiges" (de 80 à 300 F) (prix approximatifs 1991).

Plus vous choisissez un fort sujet, plus vous devrez redoubler de soins à la plantation et par la suite.



La plupart du temps les "jeunes plants" et les "petits baliveaux", moins perturbés par la transplantation, reprennent plus facilement et font de telles croissances qu'ils rattrapent en 3 à 5 ans les arbres plantés en plus forts sujets.

Pour réussir : préparation du sol - arrosage

1 - Décompactez la couche profonde du sol à la bêche après avoir mis de côté la terre de surface.

2 - Après avoir remis en place la terre de surface, dressez une bonne cuvette, et tracez les sillons destinés à recevoir film plastique ou feuille de paille.

3 - Si vous optez pour le film plastique noir (80 microns), tendez-le sur la cuvette. Prévoir au moins 1m² couvert, donc des courtes de 1,20 à 1,50 m de côté.

4 - Plantez le jeune plant dans la terre meuble, et tassez bien, puis arrosez de suite, et placez une collerette plastique. Si c'est un fort sujet que vous plantez, vous ne placerez le film plastique qu'après la plantation, suivie du dressage de la cuvette.

5 - A l'aide d'un seau de sable, plaquez le film au fond de la cuvette : la fermeture s'oppose à la pousse de l'herbe, mais laisse passer l'eau.

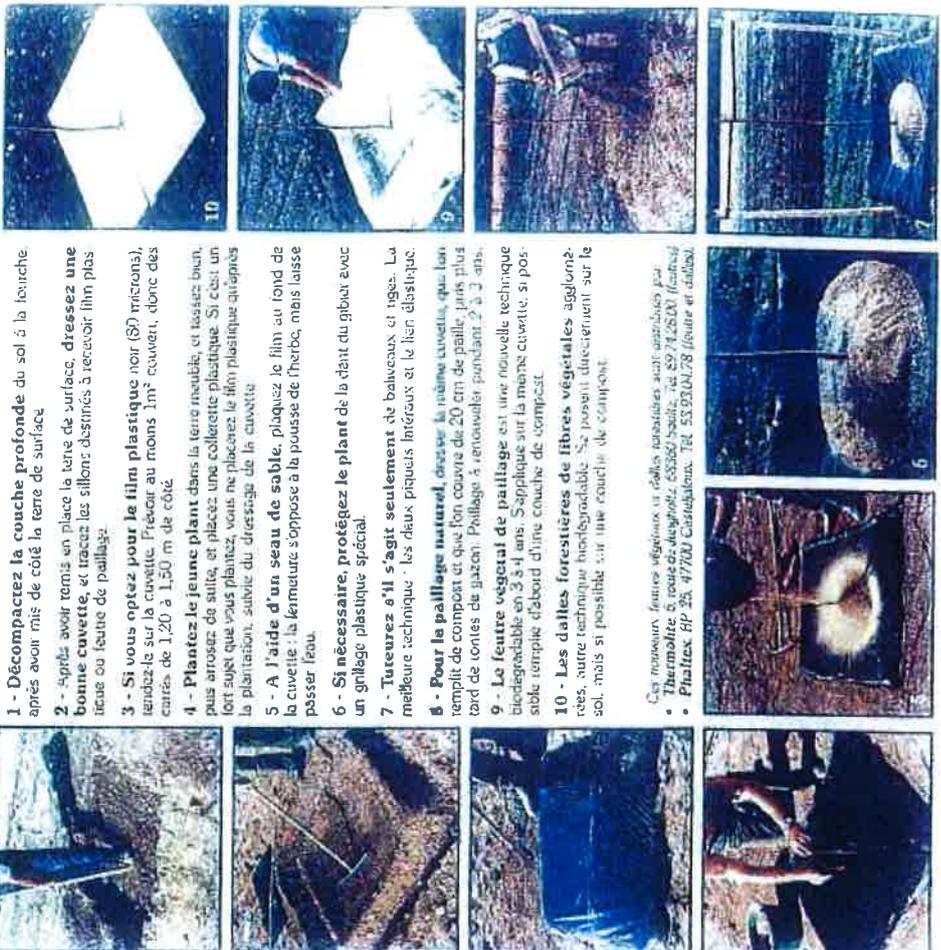
6 - Si nécessaire, protégez le plant de la dent du gibier avec un grillage plastique spécial.

7 - Tuteurez à l'isolé seulement de baliveaux et tiges. La meilleure technique : les deux piquets intérieurs et le lien élastique.

8 - Pour le paillage naturel, creusez la même cuvette, que l'on remplit de compost et que l'on couvre de 20 cm de paille, puis plus tard de tontes de gazon. Paillage à renouveler pendant 2 à 3 ans.

9 - Le feutre végétal de paille est une nouvelle technique biodégradable en 3 à 4 ans. S'applique sur la même cuvette, si possible remplie d'éboulis d'une couche de compost.

10 - Les dalles forestières de fibres végétales agglomérées, autre technique biodégradable. Se posent directement sur le sol, mais si possible sur une couche de compost.



Ces nouveaux feutres végétaux et dalles forestières sont disponibles par : Thermolite, 6, route de Maignol, 65360 Saix, tél. 03 74 26 18 (feutres) ; Phallex, BP 25, 47700 Castelnau, Tél. 55 93 04 78 (feutres et dalles).



...à base d'espèces champêtres...

4 FAMILLES DE HAIES ADAPTÉES AU PAYS

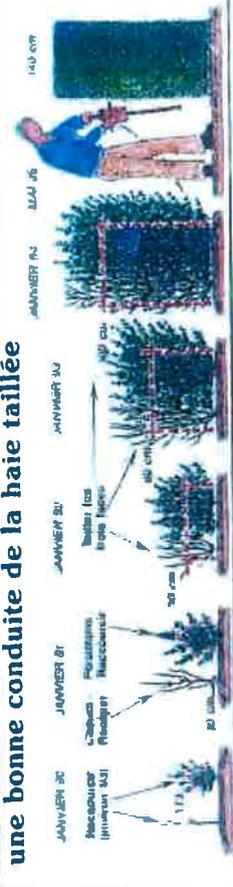
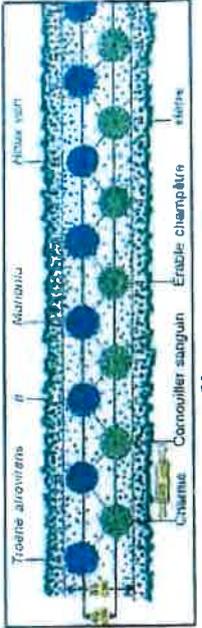
...et d'espèces des parcs et jardins bien entretenus

1 - les haies taillées...



Une haie mixte est une association d'arbustes à feuilles caduques ou persistantes, ou les deux en mélange. Taille stricte sur les 3 faces ? ou 5 fois par an

- LES PLANTS NECESSAIRES pour 12 m de haie double**
- PERSISTANTS**
- A Troléa arborescent 3 de
 - B Houx vert 1 chaque
 - C If 1
 - D Malvastrum 1
- CADUCS ou MARCESCENTS (en)**
- 1 Charme (m) 3 de
 - 2 Cornouiller sanguin 3 de
 - 3 Hêtre (m) 1 chaque
 - 4 Erable champêtre 1 chaque



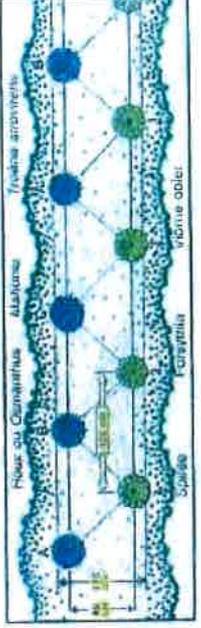
une bonne conduite de la haie taillée

2 - les haies libres...



Une haie libre est une association d'arbustes à feuilles caduques et persistantes, champêtres ou plus ornementaux, à floraisons et fructifications échelonnées. Taille plus ou moins sévère après la floraison de cha-

- LES PLANTS NECESSAIRES pour 12 m de haie double**
- PERSISTANTS**
- A Troléa arborescent 3 de
 - B Houx ou Cornouiller 1 chaque
 - C Malvastrum 1
- CADUCS**
- 1 Spirée 3 de
 - 2 Forsythia 1 chaque
 - 3 Viburnum 1

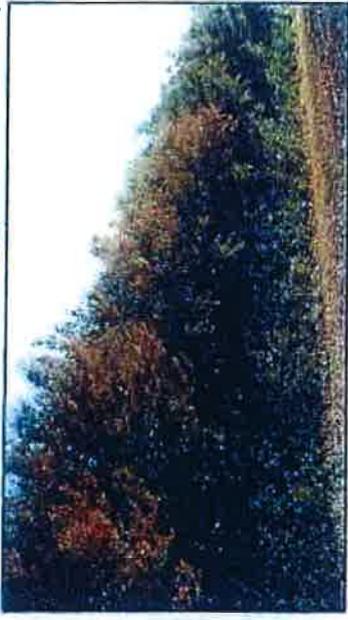


une bonne conduite de la haie libre

QUAND LA HAIE DEVIENT TRÈS HAUTE ET SE DÉCOMPOSE EN LAISSE, on peut rabouter à la base une haie en dessous de 100 cm de hauteur.

LE PLANS DE TRAVAIL
DE VOUS CÔTÉ - PLATEAU
TEL : 02 39 20 11 55
FAX : 02 39 20 11 57

3 - les naies orise-vent...



Un brise-vent est une haie à plusieurs étages : des arbres ou grands arbustes menés en taillis sur souches ou cépées forment l'étage haut. Des arbustes, à feuilles caduques ou persistantes, garnissent la base. Un troisième étage supérieur est possible : des arbres menés en haut jet (un tronc unique), régulièrement espacés sous les 6 m. Il s'agit alors de GRANDS brise-vent, les PETITS brise-vent ne comportant pas ces grands arbres.

4 - les bandes boisées...



Une bande boisée est un brise-vent d'au moins 2 m de large à la base, composé d'arbres et d'arbustes, dont des persistants. C'est un petit bois allongé, idéal pour les forêts de jardins, le pourtour des toisements, la protection des fermes et bâtiments industriels.

CLASSIFICATION DES ESPECES EN PHOTOS:

Arbres de grande taille moyennement persistants, selon le mode de taillis, en arbustes ou en arbustes.

Arbres de taille moyenne à feuilles caduques

Arbustes champêtres à feuilles caduques

Arbustes de parcs et jardins persistants

Arbustes à feuilles persistantes



1 - BOULEAU



2 - ALISIER



3 - SAULE DES BOIS



4 - SAULE DES BOIS



5 - SAULE DES BOIS



6 - SAULE DES BOIS



7 - SAULE DES BOIS



8 - SAULE DES BOIS

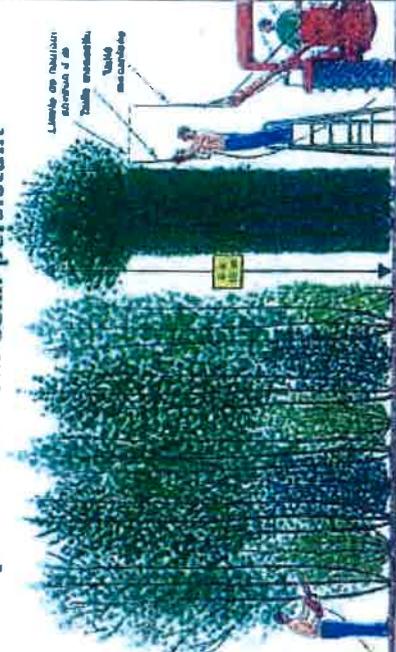


9 - SAULE DES BOIS



10 - SAULE DES BOIS

une bonne formule pour brise-vent seur-persistant



LES PLANTS NECESSAIRES pour 12 m de brise-vent

LIGNE 1
(cépées d'arbres ou grands arbustes - les caducs ou marcadés)

1 - Charme } 6 de
2 - Erable champêtre } chaque

LIGNE 2
(arbuscules persistants)

A - Troène arroviers } 6 de
B - Houx vert } chaque

AUTRE FORMULE :

LIGNE 1

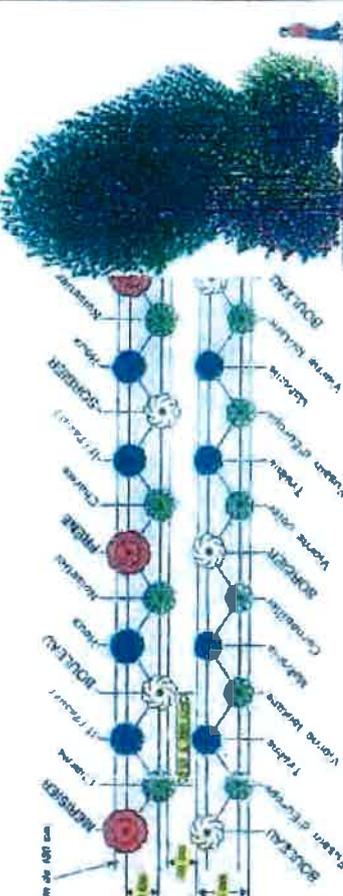
1 - Autre à f. en caze; } 6 dc
2 - Marcadés à fr. trinis } chaque
(2 variétés au moins)

LIGNE 2

A - Troène arroviers } 6 de
B - Houx vert } chaque

LE PROFIL ET LA TAILLE d'un petit brise-vent. La taille est possible jusqu'à 3,3 m de haut, avec entaille ou avec talus au travers.

une bonne formule pour bande boisée



LES PLANTS NECESSAIRES pour 24 m de bande boisée :

GRANDS ARBRES : 7
ARBRUSTES MOYENS : 4
ARBRUSTES PETITS : 3

ARBUSTES PERSISTANTS : 4
ARBUSTES CADUCS : 4
ARBUSTES MARCESCENTS : 4

PROFIL d'une bande boisée dissymétrique : les arbres au bord, les cépées au centre, les arbustes devant. Mais on peut aussi regrouper les arbres sur toute la largeur de la bande boisée.

Arbustes de parcs et jardins persistants

Arbustes champêtres à feuilles caduques

Arbres de grande taille moyennement persistants

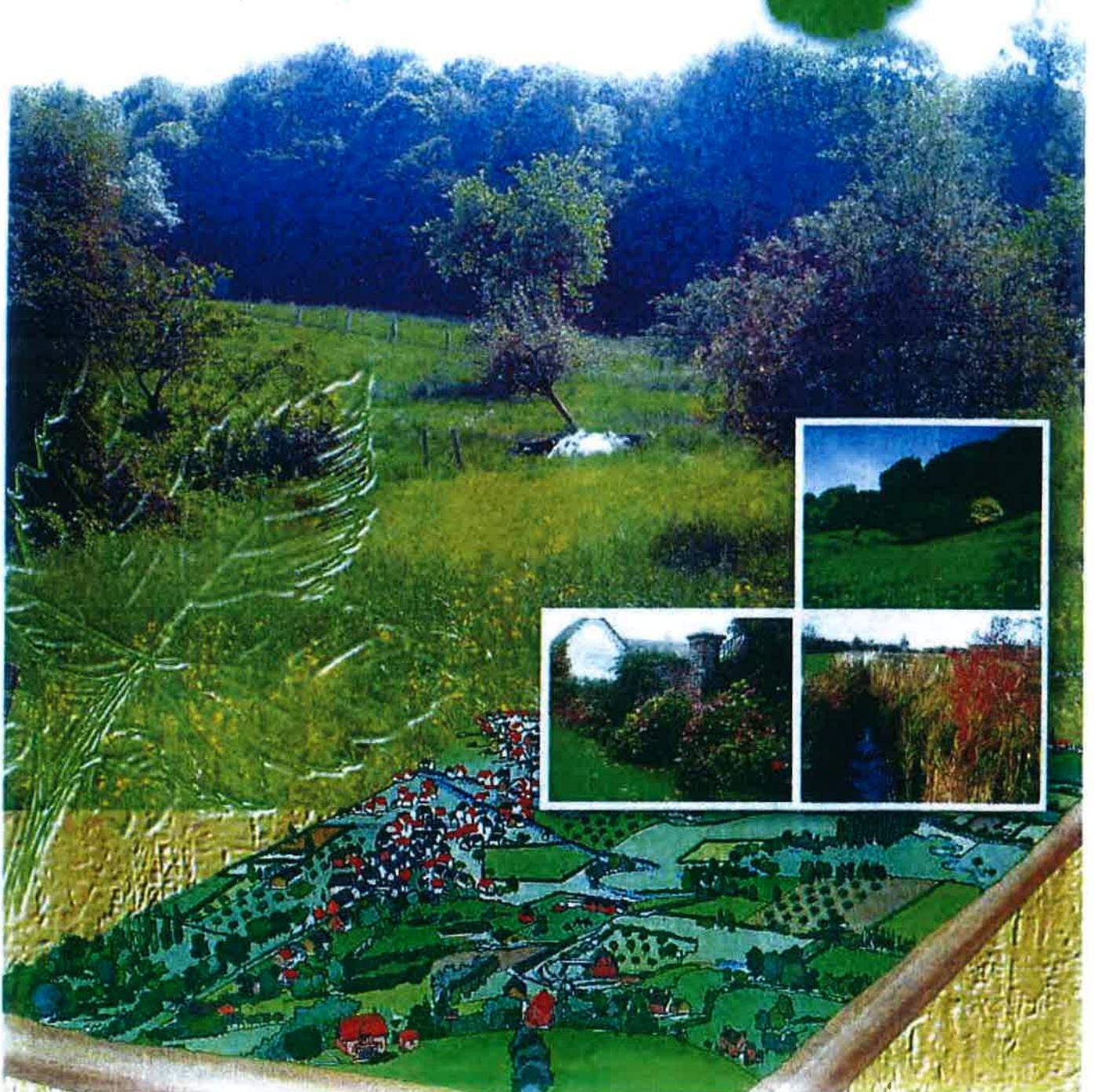
Arbres de grande taille moyennement persistants

Arbres de grande taille moyennement persistants



Arbres et haies de Picardie

Observer, projeter, gérer et
protéger le patrimoine boisé





Adresses utiles

- Conseil Régional de Picardie

11 Mall Albert 1er 80026 AMIENS Cedex 1 Tél : 03 22 97 37 37

Courriel : webmaster@cr-picardie.fr

- Direction Régionale de l'Environnement - Picardie (DIREN)

56 rue Jules Barni 80040 AMIENS Cedex Tél : 03 22 83 90 40 Fax : 03 22 97 97 89

- Centre Régional de la Propriété Forestière Nord Pas de Calais - Picardie (CRPF)

96 rue Jean Moulin 80000 AMIENS Tél : 03 22 33 52 00 Fax : 03 22 95 01 63

Courriel : nordpicardie@crpf.fr

- Conservatoire des Sites Naturels de Picardie

1 place Ginkgo, Village Oasis 80044 AMIENS Cedex 1 Tél : 03 22 89 63 96 Fax : 03 22 45 35 55

mél : contact@conservatoirepicardie.org

- Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de la Somme

5 rue Vincent Auriol 80000 AMIENS Tél : 03 22 91 11 65 Fax : 03 22 92 29 11

Courriel : caue80@caue80.asso.fr et Site internet : caue80.com

- Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de l'Aisne

54 rue Serurier 02000 LAON Tél : 03 23 79 00 05 Fax : 03 25 23 47 25

Courriel : caue02@riscali.fr et Site internet : caue02.com

- Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de l'Oise

La Cabotière - Parc du Château - BP 439 - 60655 CHANTILLY Cedex

Tél : 03 44 58 00 58 Fax : 03 44 57 76 46

Courriel : caue60@wanadoo.fr et Site Internet : caue60.com

Crédit photos :

CAUE de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme ; Conservatoire des Sites Naturels de Picardie (photo p. 8), CRPF

Crédits illustrations :

CAUE de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme, CRPF et Grand Nord

Ont contribué à la rédaction de cette brochure :

Jacques Barret, Bertrand Bès, Joël Byé, Claire Coulbeaut, Thérèse Rauwel, Gérald Reman, Bruno Stoop, F-X Valengin

Avec le soutien financier du Conseil Régional de Picardie et de la DIREN - Picardie



LE PROJET PAYSAGER DU PARTICULIER

Dans les villes et villages, le rôle dominant est joué aux jardins, parcs et espaces verts des particuliers. Pour ces raisons, les jardins restent un élément des jardins et les jardins restent une des principales caractéristiques de l'identité communale contemporaine.
Chaque propriétaire doit aménager son terrain comme de son plein gré, à condition de respecter les contraintes réglementaires. Il a pour tâche de offrir les meilleures conditions de vie à ses occupants, en tenant compte de l'environnement.

Concevoir simultanément l'aménagement de la parcelle, l'implantation des bâtiments et la gestion à long terme

L'aménagement d'une parcelle répond aux ambiances de vie recherchées par le propriétaire, jardin, bosquet, potager... et à des besoins fonctionnels : stationnement, desserte automobile, stockage, espace de jeux...

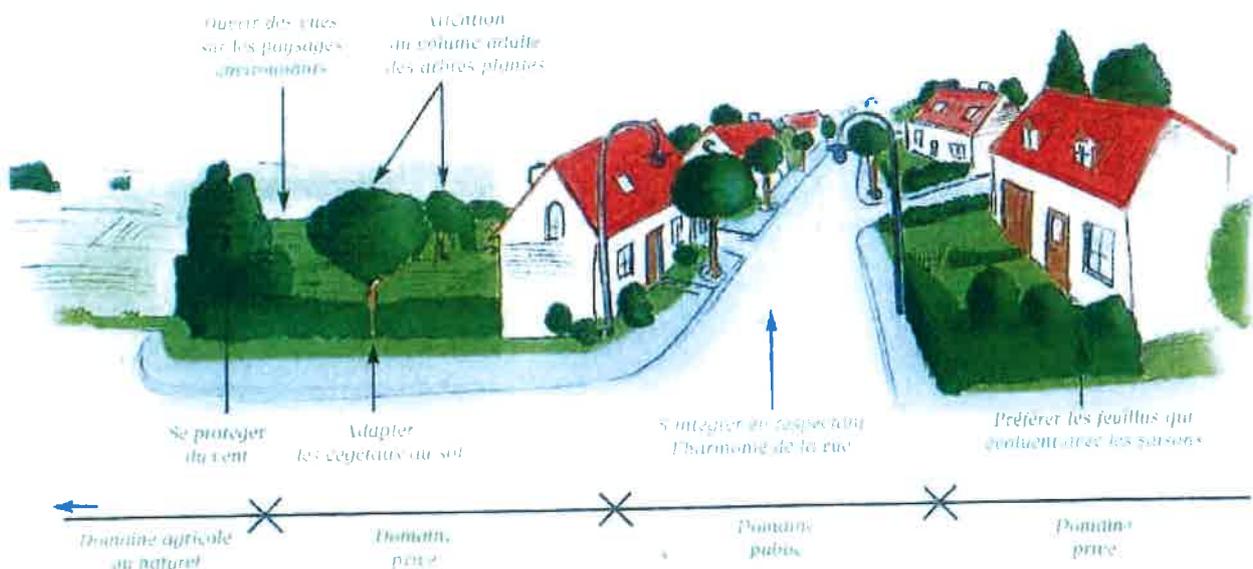
Pour garantir les conditions de vie et de développement à long terme des plantations, il faut tenir compte de l'ensemble des paramètres :

- la nature du sol et du sous-sol.
- le relief avant travaux et après travaux (déblais, remblais...).
- la présence de l'eau, l'ensoleillement, les vents dominants.
- la présence de bâtiments à proximité soit sur la parcelle soit sur les parcelles voisines ou l'espace public.
- la taille des végétaux à l'âge adulte.

S'insérer dans le paysage en respectant le code civil et le règlement d'urbanisme

La plantation d'arbres ou de haies obéit à des règles générales décrites dans le Code Civil (articles 667 à 673) et dans le Règlement National d'Urbanisme (RNU) ou, si la commune en possède un, dans le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.). Ces règles imposent la prise en compte de l'environnement existant (paysager, bâti

Pour le choix des végétaux, tenir compte de l'exposition au soleil, aux vents...



Veiller aux transitions entre les différents domaines

INSCRIRE : le végétal dans les projets



et arboré) pour tout projet afin d'en faciliter l'insertion et assurer une continuité paysagère.

Les plantations de haies ou d'aménagement, ainsi que l'abattage de plantations existantes peuvent être soumis à autorisation. Il faut étudier les éventuelles servitudes d'urbanisme appliquées à la parcelle, liées soit aux réseaux aériens (électricité et téléphone), souterrains (cavités, réseaux, gaz...) soit à une protection particulière: une zone de protection spécifique (ZPPAUP), aux abords de monuments historiques ou dans un site classé (se renseigner en Mairie). Le Code Civil s'attache au respect du voisinage: éviter par exemple d'occulter totalement le terrain riverain de l'ensoleillement par des plantations de grande hauteur.

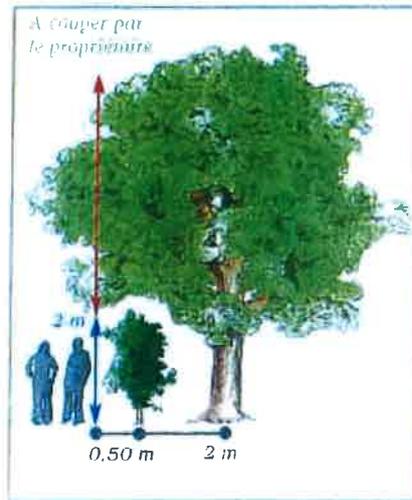
Les règles du Code Civil sont différentes pour les végétaux âgés de plus de 50 ans ou si la faible distance résulte d'une division de parcelle postérieure aux arbres. Pour les arbres, on aura intérêt à prévoir le développement adulte et donc une distance de plantation de l'ordre de 6 m vis-à-vis de la limite de la propriété.

Les végétaux plantés sur la limite séparative sont considérés comme mitoyens et les frais d'entretien sont à partager. On peut contraindre un voisin à couper les branches qui dépassent



L'aménagement de la parcelle ne doit pas porter préjudice aux parcelles voisines et à l'espace public

sent mais seul le propriétaire réalise les travaux nécessaires. En revanche, les racines envahissantes peuvent être coupées par le riverain.



Le "volet paysager" du permis de construire

Dans le cadre du permis de construire, la description des plantations existantes avant travaux (abattues ou conservées) et des plantations futures est obligatoire. Elle est mentionnée dans le «volet paysager» qui comprend: la note écrite, le plan de masse, sur les photographies et les perspectives avant/après travaux.

Favoriser le maintien d'une faune diversifiée et variée

Un paysage vivant dépend aussi de la diversité et de l'importance de la faune naturelle. Certains gestes simples favorisent la biodiversité à l'échelle de la parcelle individuelle:

- la plantation de haies mixtes plus favorables à la biodiversité qu'une haie mono spécifique.

- la pose de nichoirs adaptés à différentes espèces, densifie les sites de nidifications potentiels.

- le maintien du lierre sur le tronc des vieux arbres nourrit la faune en période hivernale grâce aux baies produites par l'espèce et augmente les potentialités de nidification.

- le stockage de branches issues des produits de taille ou d'élagage servira de refuge à des espèces comme le hérisson.

- le compostage des déchets végétaux produira un compost riche avec une faune du sol abondante (vers de terre...) qui nourrira la faune verte (oiseaux et mammifères).



La pose de nichoirs adaptés aux différentes espèces renforcera la biodiversité

Références

- "Pour ceux qui veulent construire une maison - Etudier avant de décider", C.A.U.E. de la Somme, 2003
- "Plaçons dans l'Oise", CAUE de l'Oise
- Site internet juridique Légifrance <http://www.legifrance.gouv.fr>
- "Cultiver son espace de vie" CAUE de l'Aisne, 2003.
- "Nichoirs & Cie" - B. Bertrand et T. Laversin, Éditions de Terran.

LE CHOIX ET LA PLANTATION DES VÉGÉ

Le choix de plantation, nécessite avant tout l'analyse des caractéristiques locales que le projet s'inscrit dans, pour ne pas tomber dans les pièges de l'écologie (voir page 54-55). Il consiste dans le choix de végétaux et la configuration de structures végétales en totale opposition avec les caractéristiques identitaires du paysage. Pour garantir une bonne ventilation naturelle, il faut à l'entretien, le choix de végétaux et dans le détail, les espèces doivent être choisies en fonction de différents critères, ainsi le végétal doit être de type à développement de taille des tailles adaptées entraînant des mutations.

Des essences adaptées et bien associées entre elles

Quelle forme ?

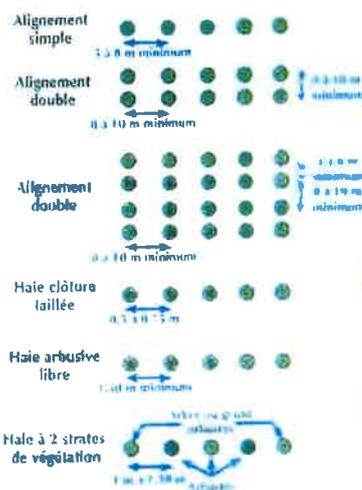
La forme est avant tout un choix esthétique :

- Les formes naturelles des végétaux sont issues de leurs caractéristiques, de leur adaptation au milieu (sol, lumière, climat). Les silhouettes des végétaux adultes peuvent être très spectaculaires ou particulières comme dans le cas de formes pleureuses ou colonnaires.
- Les formes architecturées résultent d'un choix de taille qui est aujourd'hui principalement d'ordre esthétique : arbres têtards, alignements taillés en marquise, topiaires, etc...

Quelle place prévoir ?

Certaines réflexions préalables sont nécessaires

- Apprécier les exigences climatiques et techniques : type de sol, ensoleillement, vent, humidité, cf espèces de la palette végétale indicative.
- Imaginer le développement adulte des plantations (densité des feuillages, ombre portée) évitera les fréquentes erreurs vis-à-vis de l'environnement bâti ;
- Évaluer les contraintes du site : réseaux aériens ou enterrés, servitudes...
- Définir l'espace disponible : proximité des façades, stationnements distances réglementaires.



Les dimensions des essences sont classées selon la taille adulte :

- Les arbres dits de première grandeur (20 à 35 m de haut) comme le peuplier ou le hêtre...
- Les arbres dits de seconde grandeur (15 à 25 m de haut) avec l'érable champêtre...
- Les arbres dits de troisième grandeur (8 à 15 m de haut) pour lesquels la différence avec les grands arbustes est faible : pommiers et poiriers
- Les grands arbustes (7 à 12 m de haut) avec le houx, le cornouiller mâle, le noisetier ou le lilas commun.
- Les petits arbustes, moins de 7 m de haut où l'on trouve les fusains, hortensias, spirées...

Quelles associations ?

Suivant l'ambiance et l'aspect recherchés, différentes associations sont à envisager pour former des alignements (homogène ou diversifié), des bosquets, des massifs, des haies

(homogènes, champêtres, fleuries, brise-vent...). Une composition peut associer des arbres, arbustes, rosiers, plantes vivaces et sa réussite dépend de quelques principes : pour les vivaces et petits arbustes, planter ensemble plusieurs pieds de la même espèce ; utiliser des essences locales comme base de composition, éviter les essences trop horticoles... Le choix des essences pourra être aussi fonction de l'aspect des feuillages, des couleurs (feuilles et fleurs), des variations au fil des saisons et de la vitesse de croissance... Pour des raisons sanitaires (maladies, insectes), planter plusieurs espèces quel que soit le projet. Tenir compte du tempérament de chacune des espèces notamment vis-à-vis des besoins en lumière : le Houx demande ombre et humidité pour se développer, le Fusain d'Europe exige beaucoup de lumière par exemple.

GÉRER : Des pratiques adaptées et durables

Réussir sa plantation

Le stress de la plantation doit être réduit par un soin particulier apporté aux opérations de préparation du terrain et de plantation :

- ameublir le sol en profondeur en créant une fosse de plantation conséquente adaptée à la taille du plant et à ses dimensions à l'âge adulte. D'une façon générale, ouvrir un volume au moins équivalent à 3-4 fois le volume racinaire du plant : prévoir une fosse de plantation de 9 à 15 m³ pour les arbres et 1 à 3 m³ pour les arbustes. L'apport de terre végétale se justifie surtout lorsque la nature de la terre est peu favorable aux végétaux arborés (sol calcaire superficiel).

- travailler le sol en conditions sèches ou ressuyées et pour les sols argileux, la préparation doit être commencée l'été qui précède la plantation pour que les intempéries (gel, pluies...) ameublissent les parois de la fosse.

- apporter du compost en surface et le cas échéant, sable et graviers si l'argile domine.

Choisir des plants de qualité

Les plants sont aujourd'hui vendus sous différents modes de conditionnement : racines nues, mottes ou containers (pot). Les racines nues, moins chères, réduisent la période de plantation par rapport à une motte ou un pot. Lors de l'achat, il faut :

- Vérifier que le tronc et les branches du plant ne présentent pas de grosses blessures. Les plaies de taille doivent être bien cicatrisées ;

- Contrôler l'absence de parasites et maladies (larves, champignons...);
- Pour les arbres, veiller à ce que la tige soit droite (éviter les sujets visiblement étêtés) et la ramification présente bien équilibrée ;

- Les racines nues doivent être maintenues fraîches entre l'arrachage et la plantation du plant :

- Éliminer les plants dont le système racinaire s'enroule dans le pot ou godet.

Nommer les espèces avec précision

Pour éviter les confusions entre les espèces, un code international désigne chacune des espèces qui possède ainsi un nom botanique ou scientifique. Il se compose d'un nom de genre suivi d'un nom d'espèce. D'autres informations peuvent s'y ajouter : nom de variété

entre guillemets et nom d'hybride précédé d'un X. À vocation scientifique, le nom botanique évite les erreurs lors de la commande auprès du pépiniériste : par exemple, planter du Chêne peut conduire à un échec avec le Chêne rouge d'Amérique (*Quercus rubra*) en présence de calcaire alors que le Chêne sessile (*Quercus petraea*) s'épanouirait mieux sur ce même sol.

À l'achat, préciser le nom scientifique. Pour s'y retrouver dans la nomenclature, des ouvrages spécialisés décrivent et identifient les différentes espèces. La visite d'un arboretum (collection d'arbres) permet de visualiser les espèces et de découvrir l'étendue de la palette végétale.

Etre vigilant avec les plantes toxiques :

Bien que la très grande majorité des végétaux ne soit pas toxique, il est conseillé de s'assurer de sa non-toxicité auprès de votre pharmacien avant de consommer tout ou partie d'un végétal. Les cas d'intoxication mortelle les plus fréquents résultent de la consommation de branches d'if ou de laurier récemment taillées, déposées dans des pâturages où se trouvent des bovins et équidés.

Le laurier (*Prunus laurocerasus*) fait partie des plantes toxiques

Des problèmes généralement moins graves peuvent survenir avec certaines espèces épineuses, problèmes d'allergies également avec principalement le pollen de certaines espèces...

Eviter d'introduire des plantes invasives :

L'introduction, volontaire ou non, de plantes non autochtones issues d'autres pays ou continents a provoqué des dégâts dans les écosystèmes car certaines de ces plantes sont vite devenues envahissantes au point d'être qualifiées de pestes végétales. Outre la modification des écosystèmes, la présence de ces plantes entraîne d'autres risques pour l'homme tels que allergies, brûlures par contact avec la sève, coûts d'entretien...

Les cas les plus problématiques concernent notamment les jussies pour les zones humides, les renouées du Japon et de Sakhaline, le Buddléa pour les zones remblayées le Cerisier tardif en milieu bolsé et l'Allanthe du Japon en milieu dunaire et sableux.



Des plantes introduites envahissent nos milieux naturels ici la Renoué du Japon

Références

- "Petit guide de quelques plantes invasives aquatiques et autres du nord de la France". Conservatoire Botanique National de Baillieux
- "Espèces Invasives : Infrastructures et urbanisme". DIREN Picardie, 2005
- "Le Grand livre des haies". Denis Pépin. Ed Larousse, 2005
- "Cultiver son espace de vie - planter un arbre, planter une haie, fleurir son lieu de vie, son lieu de travail". CAUE de l'Aisne 2003
- "Le jardin, une source inépuisable d'inspiration". T. Conran et D. Pearson - Grund 1998
- "Jardins à visiter en Picardie". Association des Parcs et Jardins de Picardie - Manoir des Fontaines. 60300 Baron - Tél : 03 25 82 62 53 e.mail : picardie@jardins-et-fleurs.com

LA GESTION ET L'ENTRETIEN D'UN PATRIMOINE

La plantation réalisée, un travail consistant en réguler de manière à accompagner le développement du végétal, impose sur une durée minimale de 3-5 années et est toujours préférable d'anticiper les opérations de taille par exemple. Une intervention tardive pour éviter de modifier la forme ou d'éliminer des branches trop développées risquerait alors de provoquer des désordres susceptibles de compromettre la présence de l'arbre ou de le rendre dangereux à moyen ou long terme. Enfin, pour garantir les arbres supportant mal les interventions brutales ou excessives et recommandant beaucoup mieux le besoin de soins réguliers et redonnateurs.

Les 3 premières années : assurer la réussite de la plantation

Les entretiens des 2-3 premières années visent à assurer la reprise et la croissance des végétaux. Il est donc recommandé de suivre les conseils suivants :

- **Les apports de fertilisants de type engrais sont inutiles :**



ils perturbent la reprise des plants. L'apport de matière organique en surface sera beaucoup plus efficace et limitera l'évaporation de l'eau du sol.

- **Mettre en place un paillage sur 1 m² autour de chaque plant** pour limiter la concurrence herbacée principalement graminée. Le pailla-



ge limite l'évaporation de l'eau du sol et réduit les entretiens. Limiter les désherbages chimiques car le dosage correct des produits est difficile et les plants absorbent les émanations.

- **Raisonner l'arrosage** car un excès est aussi néfaste au végétal qu'un manque d'eau : les techniques décrites ci-dessous (binage, paillage) seront souvent plus efficaces en complément aux arrosages.



- **Surveiller les tuteurs et colliers** qui risquent d'étrangler. frotter et fragiliser la poussée du jeune arbre. Les tuteurs seront enlevés généralement après trois années et cinq au maximum.

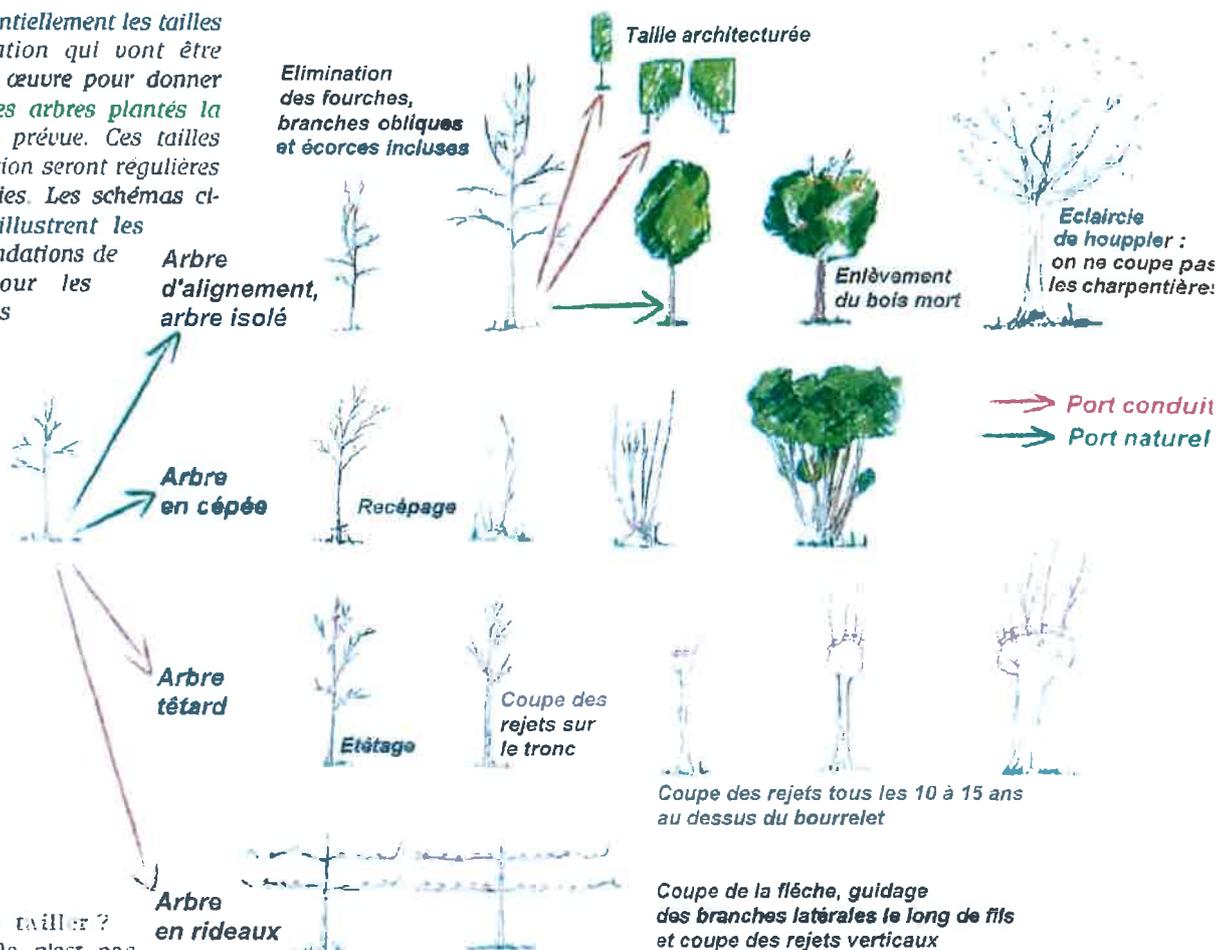
- **Les tailles ne sont généralement pas nécessaires la première année** sur les arbres. Sur les autres plants (arbustes, haies, ...) on pourra rabattre les pousses les plus vigoureuses dans une proportion de 1/3 à 50% de la hauteur.



GÉRER : Des pratiques adaptées et durables

La taille de formation des jeunes sujets, pour obtenir la forme souhaitée et éliminer les défauts, de 3 à 15 ans après la plantation

C'est essentiellement les tailles de formation qui vont être mises en œuvre pour donner aux jeunes arbres plantés la silhouette prévue. Ces tailles de formation seront régulières et réfléchies. Les schémas ci-dessous illustrent les recommandations de tailles pour les principales formes.



Pourquoi tailler ?

Si la taille n'est pas nécessaire au développement de l'arbre, elle est parfois souhaitable pour répondre à des objectifs précis tels que :

- Préparer une forme, une silhouette architecturée (arbre têtard, topiaire, rideau...);
- Éliminer des défauts tels que les écorces incluses qui pourraient rendre l'arbre dangereux;
- Favoriser la floraison des arbres ou arbustes à fruits et à fleurs;
- Sous certaines conditions, la taille permet de rajeunir un végétal;
- Supprimer le bois mort, entretenir une forme, limiter le développement de la tête (houppier de l'arbre)...

Utiliser une technique adaptée

Sur les jeunes plantations, les scies à double denture et les sécateurs sont préférables à la tronçonneuse qui sera utilisée pour les coupes plus importantes. (voir page 32 et 33).

Quand tailler ?

Si l'hiver est la période la plus propice à l'élagage parce que l'absence de feuilles facilite ces interventions, il est biologiquement préférable de tailler pendant la période de végétation en dehors de la montée de sève, soit de mars à fin juin : la présence de la sève favorise la cicatrisation de la plaie.

Pour les arbres têtards en revanche, l'objectif de faciliter la production de nombreux et vigoureux rejets, suppose de tailler plutôt de janvier à fin mars.

Références

- Guide des bonnes pratiques d'emploi des produits phytosanitaires - Groupe Régional Eaux et Produits Phytosanitaires Picardie 2004
- Des formations sont proposées aux personnels des communes par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale